

PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT 2019
APPEL A CANDIDATURE SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES – POSTES A PROFIL
- ASH

CALENDRIER

21 juin 2019 : Retour des fiches de vœux sur les postes à exigences particulières, à profil ou ASH.

REFERENCES

- Note de service n°2018-133 du 7 novembre 2018 (BOEN spécial n°5 du 8 novembre 2018)
- Circulaire mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré – rentrée 2019 du 19 mars 2019

Circulaire, fiches de vœux et liste des postes particuliers vacants à l'issue du mouvement principal ou susceptibles d'être vacants, sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article1209>

A l'issue de la phase principale du mouvement, les enseignants peuvent consulter sur iprof leur affectation pour le 1er septembre 2019.

Les enseignants non titulaires d'un poste définitif et n'ayant pas obtenu de poste à l'issue de cette phase sont affectés au barème sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement principal.

La phase d'ajustement se déroule du 27 juin à fin août.

Les participants non affectés au 10 juillet pourront se voir rattachés temporairement dans une circonscription en qualité de « mis à disposition ».

Il en résulte que l'affectation sera prononcée dans la mesure des possibilités et pourra ne pas correspondre aux vœux exprimés sur la fiche de vœux.

Les fiches de vœux des enseignants mis à la disposition d'une circonscription seront réexaminées, par barème, fin août pour une affectation sur les postes libérés pendant les vacances scolaires.

Les enseignants n'ayant pas obtenu de poste au 31 août 2019 prendront leurs fonctions dans la circonscription où ils ont été rattachés en qualité de mis à disposition, sur des missions confiées par l'IEN, jusqu'à leur affectation sur un poste vacant dans le Val-de-Marne, prononcée par la directrice académique.

Tous les enseignants mis à disposition seront ainsi affectés au fur et à mesure que des postes se libéreront après la rentrée scolaire.

Les fiches de vœux des enseignants mis à la disposition d'une circonscription seront réexaminées, par barème, au cours de la 2^{ème} phase d'ajustement (fin août) pour une affectation sur les postes libérés pendant les vacances scolaires. Les personnels qui seront affectés à ce stade recevront un nouvel avis d'affectation.

Division des
ressources humaines
et des moyens
du 1^{er} degré

Bureau du
mouvement

Téléphone
01 45 17 60
61/62/73

Télécopie
01 45 17 60 15

Immeuble le Saint-
Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex



APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES – POSTES A PROFIL - ASH

Pour connaître les spécificités de ces postes et les profils exigés, les candidats pourront se reporter à la circulaire postes spécifiques 2019 et aux fiches de postes publiées sur le site de la DSDEN.

<http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article840>

L'affectation sera prononcée à titre provisoire avec réservation, le cas échéant, du poste détenu à titre définitif.

2

A – Catégories d'enseignants pouvant postuler

Tous les enseignants, y compris les enseignants titulaires d'un poste définitif, peuvent demander à postuler sur un poste particulier à condition de ne pas être déjà affecté sur un poste de même catégorie :

Exemple : un conseiller pédagogique à titre définitif ne peut pas être candidat pour un autre poste de CPAIEN ; en revanche, un adjoint élémentaire à titre définitif peut demander un poste ASH ou un intérim de direction.

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude ou disposant d'une certification seront prioritaires.

A l'issue de la phase d'ajustement, des affectations pourront être prononcées sur certains postes même si l'enseignant ne remplit pas la totalité des conditions.

B – Postes pour lesquels un avis de l'IEN de la circonscription d'origine ou d'accueil est demandé.

1) Postes de direction d'école par intérim

Pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude de direction d'école, un avis sera demandé à l'IEN de la circonscription d'origine par les services.

2) Les postes de conseillers pédagogiques, de coordonnateur REP et de régulateur scolaire

Un avis de l'IEN de la circonscription d'accueil sera demandé.

3) Les postes d'ERUN

Un avis de l'IEN de Vitry II, en charge du numérique, sera demandé.

4) Les postes d'ERSEH

Un avis de l'IEN ASH sera demandé.

C – Modalités de candidature

Pour candidater sur les postes à exigences particulières, à profil et les postes spécialisés ASH, vous complèterez l'une des **fiche de vœux jointe à cette note et l'adresserez** par courrier électronique pour le **21 juin 2019**.

Une copie de cette fiche de vœux doit être adressée parallèlement à l'IEN de la circonscription de rattachement actuel de l'agent, pour information et avis.

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants est publiée sur le site de la DSDEN et sera actualisée régulièrement.

VOS INTERLOCUTEURS :

Les candidats adresseront en priorité des courriers électroniques au service du mouvement à l'adresse suivante :

mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Ils peuvent, également, contacter le service du mouvement, uniquement l'après-midi de 14h à 17h30 au numéro suivant :

- 01 45 17 60 62 (postes à exigences particulières et postes à profil)
- 01 45 17 60 61 (postes ASH)